



RÉSEAU FRANCOPHONE DE LA RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**FRATEL**  
**Réunion annuelle des associations de**  
**régulateurs**

Nassau

12 juillet 2017

# Origine et objectifs de FRATEL

Réseau lancé en 2002 à Paris à l'occasion d'un symposium des régulateurs francophones organisé à l'initiative de l'ART (devenue l'Arcep) et en présence de l'UIT, de l'OIF, de la Banque mondiale et de la Commission européenne

Objectifs : créer des liens privilégiés, faciliter les échanges d'information et d'expérience entre les régulateurs ayant la langue française en partage, mettre en œuvre des actions de formation sur des thèmes d'intérêt commun



- ❑ Activités et contenus complémentaires de ceux des groupements régionaux
- ❑ Pas de recherche d'une harmonisation des cadres réglementaires télécom
- ❑ Réunions d'échanges et de bonnes pratiques => liberté d'action et de proposition des membres et prise de recul sur les grands enjeux de la régulation

# Fonctionnement de FRATEL

**Une charte** adoptée à Bamako en 2003 par une quarantaine de membres

**Un comité de coordination** renouvelé chaque année : en 2017, présidence de l'OFCOM suisse, assistée par deux vice-présidents, l'ANRT du Maroc et l'ARTCI de Côte d'Ivoire

**Un secrétariat exécutif permanent**, l'Arcep France, qui met en œuvre le plan d'action annuel (contenu et interventions du séminaire et de la réunion annuelle, animation du site internet, renouvellement du comité de coordination) et élabore le rapport d'activité

# Bilan 2016 et Plan d'action 2017

## En 2016, les travaux du réseau se sont concentrés sur l'aménagement numérique du territoire

- ❑ Séminaire à Cotonou sur « Quelles solutions concrètes, notamment de partage d'infrastructure, pour un aménagement numérique du territoire ? »
- ❑ Réunion annuelle à Luxembourg sur « Comment favoriser un déploiement efficace des réseaux de communications électroniques ? »

## En 2017, le réseau analyse l'impact de la révolution numérique sur le marché des télécoms et les mesures réglementaires pour assurer la neutralité de l'internet

- ❑ Séminaire d'échange d'information et d'expérience à Abidjan les 8 et 9 mai sur « Quelle régulation pour la promotion d'un internet ouvert ? »
- ❑ Réunion annuelle à Bruxelles les 23 et 24 novembre 2017 sur « Quels impacts du nouvel écosystème numérique sur le marché des communications électroniques et sur les autres secteurs d'activité ? »

# Le réseau FRATEL, c'est encore...

## Promotion du MASTERE spécialisé en régulation du numérique

- ❑ Mise en œuvre par Télécom ParisTech associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL à Ouagadougou et Paris
  - Régulation des communications électroniques
  - Régulation d'internet et du e-commerce (neutralité de l'internet, protection des données personnelles, etc.)
  - Régulation des contenus (audiovisuels et articulation télécoms-audiovisuel)

## Animation du site internet Fratel.org

- ❑ outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres



# Séminaire de FRATEL des 8 et 9 mai à Abidjan

## « Quelle Régulation pour la promotion d'un internet ouvert ? »

### Trois tables rondes :

Quelle régulation pour soutenir l'accès à l'internet fixe ou mobile ?

- ❑ Mesures de qualité de services, observatoires, régulation par la data, partage d'infrastructures...

Quels outils réglementaires à disposition des régulateurs pour garantir la neutralité de l'internet ?

- ❑ Enjeux de la neutralité du net pour les opérateurs et les utilisateurs finals, recensement et surveillance des pratiques des opérateurs, relation avec les acteurs « *over-the-top* », problématique de la gestion de trafic des opérateurs

Quid des enjeux relatifs au fonctionnement technique de l'internet et à la qualité des relations entre les acteurs ?

- ❑ Enjeux pour l'Afrique de l'adoption du protocole IPv6, sécurisation des noms de domaine, marché de l'interconnexion entre acteurs de l'internet

# Séminaire de FRATEL des 8 et 9 mai à Abidjan

« **Quelle Régulation pour la promotion d'un internet ouvert ?** »

Plus de 110 participants

Régulateurs de 20 pays dont 2 européens (Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Cap vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, France, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République de Guinée, Suisse, Togo, Tunisie, Sénégal)

Des institutions internationales ou administrations nationales (GSMA, ICANN, OIF, UNETEL, ministère ivoirien de la communication, de l'économie numérique et de la poste)

Des consultants, avocats, fournisseur de services ou opérateurs

